

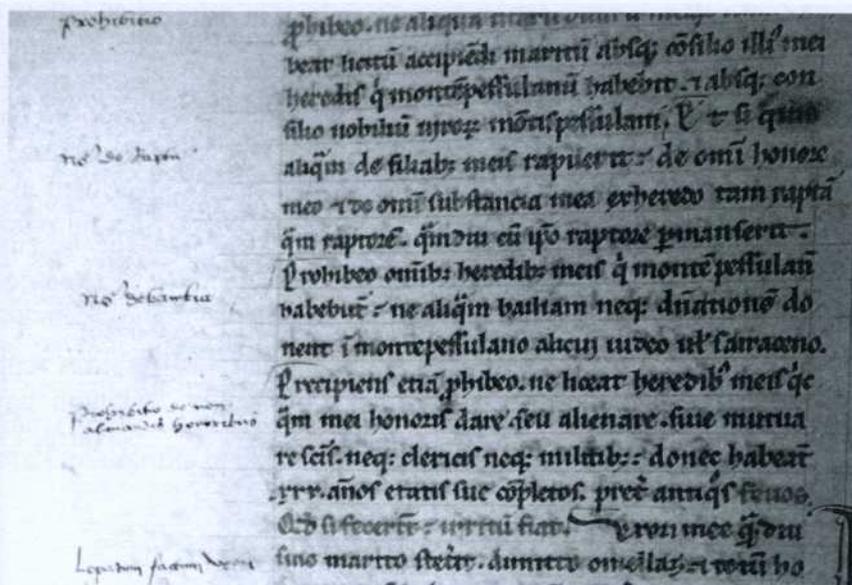
Les Juifs de Montpellier

À travers quelques documents conservés aux archives municipales (1)

Par Roselyne ANZIANI

Il est fort probable que les Juifs étaient présents sur le *Mont Pessulano* dès la création de la ville, en 985 ; cependant le plus ancien document attestant de la présence des Juifs à Montpellier est le testament de Guilhem V, rédigé en 1121, par lequel défense est faite à ses héritiers d'instituer dans son domaine des bayles - administrateurs du territoire et dépositaires de la justice - juifs.

Cette interdiction sera maintenue dans les testaments de Guilhem VI (1148), de Guilhem VII (1172) et de Guilhem VIII (1202).



Liber instrumentorum memorialum (Mémorial des Nobles) – f°46 v°

© Archives municipales de Montpellier

La place des Juifs dans la vie de la cité

Les documents d'archives révèlent que l'exclusion des Juifs de la baylie n'empêche pas pour autant Guilhem VIII de faire appel à leurs services. En 1197, des Juifs de Lunel sont signataires d'un acte comme témoins instrumentaires d'une quittance (Mémorial des Nobles ff. 79 v° et 80 r°).

En 1201, le juif Saltel se voit attribuer par Guilhem VIII la fonction de percepteur.

En 1208, en tant qu'habitants de la cité, les Juifs sont tenus de contribuer à sa défense.

"Un accord, de l'an 1208, le 12 may, sur un démeslé qu'avoient les consuls de Mompelier contre les Juifs, ausquels ils demandoient des grands services et entr'autres choses que, si on venoit assiéger Mompelier ou quelqu'un de ses châteaux, comme Castelnau et Lates, ils estoient obligés de fournir tant pour la garde que la défense omnes quadrillos (tous les carreaux ou flèches) qu'on emploieroit, eux au contraire disans qu'ils n'estoient tenus qu'à deux saumades de fer (l'équivalent de deux charges d'âne ou de mulet) enfin ils accordèrent que quand l'ennemy viendroit

(1) - Tous ces documents ont été exploités et analysés par les historiens locaux, depuis Salomon Kahn ou Louise Guiraud (fin XIXe), jusqu'aux chercheurs contemporains

et qu'il auroit campé deux jours, si au troisième il ne s'en alloit point, les Juifs fourniraient vingt mille quadrillorum et non plus".

Par ce traité conclu entre les consuls de Montpellier et les Juifs, ces derniers devront fournir les 20.000 flèches dont on pourrait avoir besoin pendant la durée du siège de Montpellier ou des châteaux de Castelnaud et de Lattes.

Ce traité sera renouvelé en 1373 par Etienne de Clapiers, bayle pour le roi de Navarre Vidimus du 17 janvier 1373 (Louvét 1955 -D20, n°22)

A Saint-Gilles, les Comtes de Toulouse, confient la baylie à Abraham ben Jehuda en 1143 et au prince Abba-Mari ben Isaac en 1170.

Roger II Trencavel s'adjoint les services de Moïse Caravita à Carcassonne (1171) et du juif Samuel à Béziers (1203).

Les Juifs sont également tenus d'apporter leur contribution aux charges de la ville. Deux documents en attestent.

Le certificat d'Étienne de Clapiers bayle de Montpellier, déclarant qu'en 1362 et 1363, les Juifs ont donné aux consuls pour le support des charges de la ville 100 florins d'or par an 25 janvier 1373 (Louvét 1957 - D20 n°25).

Les lettres de Charles roi de Navarre, seigneur de Montpellier, au Gouverneur, juge du palais, et au recteur de Montpellier, au sujet du refus opposé par les Juifs à une participation financière à la construction d'une muraille fermant la ville. Il est demandé aux consuls de les faire contribuer avec les Chrétiens "*par les voies les plus commodes qu'ils trouveront à propos*" - 18 février 1373 - (Louvét 1958 - D20 n°26)

Lettres reproduites par le vidimus de Raymond Gaugin bayle de Montpellier, pour le roi de Navarre, 19 septembre 1375 - (Louvét 1959)

Une longue histoire d'amour lie les fidèles de la loi mosaïque à la ville de Montpellier. Elle est largement attestée par les sources hébraïques où la capitale actuelle de l'Hérault est souvent désignée comme la "Montagne du Temple" ("Har ha-Baït") et même la "Montagne sainte" ("Har ha-Kodech"), comparée à Jérusalem en raison de l'ardeur avec laquelle on y étudiait, à l'époque médiévale, la Bible et le Talmud. Présente dans la riche littérature des rabbins sous plus d'une douzaine de translittérations différentes (Montpesliri, Montipir, Montipeslir, Montpislier, Montpeslir, Montpelir, Monpislir, Monpislier, Monpeslir, etc...), la ville est désignée aussi comme la "Montagne tremblante" par allusion à un nom biblique, le mont Gaach, au nord duquel fut enseveli Josué, fils de Noun (Josué, XXIV, 30 : "On l'ensevelit dans les limites de sa possession, à Timnath-Sérah, dans la montagne d'Ephraïm, au nord du mont Gaach").

Très souvent, enfin, elle est appelée "La Montagne Pessulano" ("Har ha-nikra Pessulano") ou tout simplement "Har" ("Montagne"). Certains descendants juifs de la cité devaient d'ailleurs porter un nom dérivé de cette racine : "Harari" (de la montagne ou de Montpellier), comme par exemple Abraham ben Salomon de Bagnols ou Aron ben Abraham ben Isaac Ha-Harari. (2)

(2) - Carol Iancu, "Le destin millénaire du judaïsme montpelliérain", in *Les Juifs à Montpellier et dans le Languedoc. Du Moyen-Âge à nos jours*, sous la dir. de Carol Iancu, Montpellier (UPV, CREJH), 1988, p. 12-71)

Le Languedoc médiéval

Au 12^{ème} siècle, Montpellier et l'ensemble du Languedoc, attirent de nombreux érudits originaires de tout le pourtour méditerranéen. Les Juifs, aux côtés des Chrétiens et des Arabes participent à une véritable renaissance intellectuelle. Les savants confrontent leurs connaissances dans tous les domaines : la physique (médecine), le droit, l'astronomie, les mathématiques. Plus tard, en 1289, le pape Nicolas IV reconnaîtra Montpellier comme « *un lieu passant pour convenir merveilleusement à l'étude, dans lequel il y a lieu de promouvoir des foyers d'enseignements* ».

Ce climat de savoir et de tolérance est favorable à l'épanouissement conjoint de la Kabbale et du Catharisme.

Dès le 11^{ème} siècle, l'École juive de Lunel s'était attachée à l'analyse des textes sacrés et du Talmud et c'est sous l'impulsion des Tibbonides, penseurs et traducteurs juifs chassés d'Andalousie par les Almohades dans les années 1140, que Lunel va jouer un rôle fondamental dans la diffusion de la pensée philosophique de Maïmonide.

C'est à Montpellier qu'en 1233, le savant Salomon ben Abraham ben Samuel, dénonça l'œuvre de Maïmonide à l'Inquisition tandis que Jacob ben Makhir ibn Tibbon (Profatius Judaeus), originaire de Marseille, chancelier juge de l'Université de médecine de Montpellier, prônait la liberté de pensée. Des exemplaires de la Mishné Torah de Maïmonide, objets du scandale, sont confisqués dans les maisons juives de la ville pour être détruits par le feu.

L'évolution de l'habitat

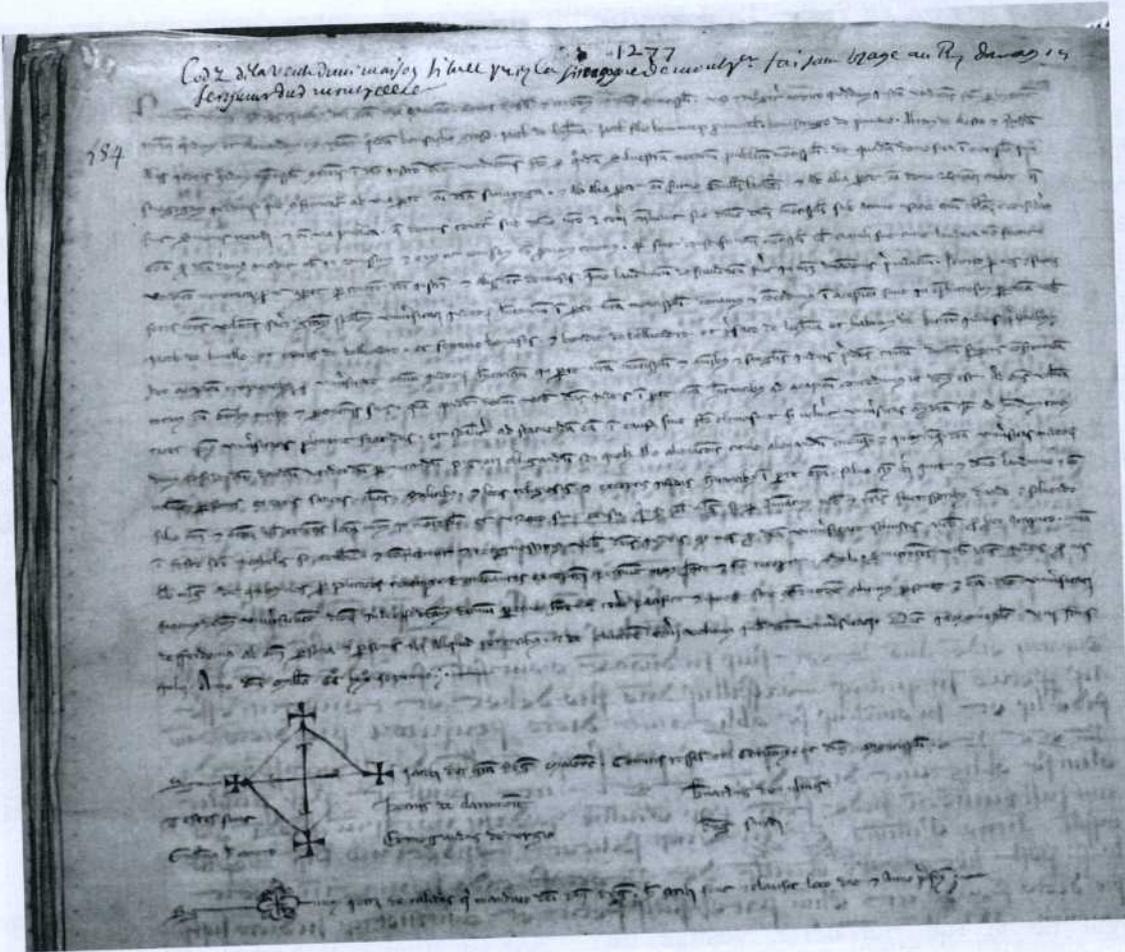
Au cœur de la ville, l'ensemble synagogal de la rue Barralerie, vestige du quartier juif médiéval abrite le mikvé du XII^{ème} siècle et la synagogue.

Une maison de l'aumône, jouxtant le lieu de culte, est identifiée grâce au « *bail à nouvel acapt, consenti par Jacques Ier Roi de Majorque, seigneur de Montpellier, à la communauté des Juifs habitant sa part de Montpellier, pour une maison sise audit Montpellier, près de la synagogue ("sita in Montepessulano juxta sinagogam Judeorum") et destinée à devenir une Maison de l'Aumône, moyennant une entrée de 100 livres melgoriennes et un usage ou cens annuel de 5 sous de la même monnaie : ladite maison*

précédemment vendue aux Juifs de Montpellier par feu Hugues Robert et Alamande, sa femme, était depuis tombée en commise (jurisprudence féodale : fief tombé en commise : confiscation d'un fief au profit du seigneur faute de devoirs rendus par le vassal) » - 8 juillet 1277 (Mémorial des Nobles f°202 v° n°584)

Des boucheries cachères et un puits sont également attestés par les documents d'archives, ainsi que deux lieux de sépulture : un cimetière au faubourg de Villeneuve, cédé en 1263 aux Cisterciens et un autre dans la partie nord de la ville, vers Boutonnet, jusqu'en 1306.

Benjamin de Tudèle, voyageur itinérant, rencontre à Montpellier les savants Ruben ben Todros, Nathan ben Zakharia, Salamic, Mordekhai et Samuel, rabbin de la communauté.



Mémorial des Nobles f°202 v° n°584
© Archives municipales de Montpellier

Au cours des années 1301-1302 les notaires enregistrent des achats répétés d'immeubles par des Juifs, au quartier de Castel Moton, dans lequel ils prennent la place des merciers.

Le 12 mai 1301, Blanche et Jeanne, les filles de feu Philippe d'Orthac, marchand, vendent à Crescas de Mascip une maison avec boutique, solier et soutoul (rez-de-chaussée)...confrontant Bonmascip de Narbonne, juif et Astruc d'en Abram.

(Notes brèves du notaire Jean Grimaud BB f°5v°)
Le 3 avril 1302 - Gabriel Catalan fils, sedier de la ville, hoir par moitié de Déodat Catalan, mercier, vend à Daupio de

Villefort, juif habitant Pamiers, deux de ses maisons sous la directe du roi de Majorque. Ces maison sont sises à Castel-Moton ; l'autre confronte Catalan, B. Vallerangue, avocat, Ysac d'Avignon, juif, la rue entre et les maisons de Crescas den Mascip, juif, et la rue allant de la Canabasserie vers la Blanquerie. Le tout est vendu 500 livres, faisant 250 livres de la nouvelle monnaie du roi de France. (AMM not. J. Grimaud, f° 103).

L'habitat se déplace ainsi vers le nord de la ville, s'étendant sur plusieurs ruelles : les rues actuelles de Castel-Moton, de Ratte, du Figuier, de la Vieille Intendance. L'espace est ouvert indifféremment aux habitants juifs et chrétiens.

Les activités de prêt

Très actifs dans le commerce jusqu'en plein XIII^{ème} siècle, les activités économiques des Juifs sont relativement diversifiées : Salomon Cohen est macellier (boucher) en 1272 ; Jusse de Bollène et son épouse Astrugé sont marchands de soie en 1293 ; Barvas, Davinus et Nathan sont connus comme teinturiers en 1293 ; enfin, au XIV^{ème}, 28 familles sont propriétaires de vignes autour de Montpellier.

L'activité de prêt à intérêt était réglementée par les ordonnances de Jayme Ier, roi de Majorque, qui gouvernait Montpellier en même temps que l'évêque de Maguelone. Des reconnaissances de dettes auprès des notaires royaux Vital d'Aigrefeuille de Matelles et Pons Emeric de Montpellier, s'échelonnant de 1369 à 1402, permettent d'identifier 37 prêteurs, dont six femmes. (3)

Les Juifs et la médecine

En 1181 Guilhem VIII, seigneur de Montpellier, proclame la liberté d'enseignement de la médecine dans sa ville. *« je ne donnerai à personne la prérogative et le monopole de pouvoir seul enseigner ou faire des cours à Montpellier dans la faculté de physique (médecine) car il est mauvais de concéder et de donner à un seul le monopole dans une science si utile, et pour cela je veux et ordonne que tous, quels qu'ils soient, de quelque pays qu'ils viennent, puissent sans être inquiétés, donner l'enseignement de la physique à Montpellier ».*

De nouvelles connaissances sont apportées par la traduction d'ouvrages scientifiques et de traités médicaux d'origine gréco-arabe (Avicenne, Rhazès, Aristote).

Chaque maître - médecin-patricien - enseigne à son domicile, en dehors de tout cadre institutionnel.

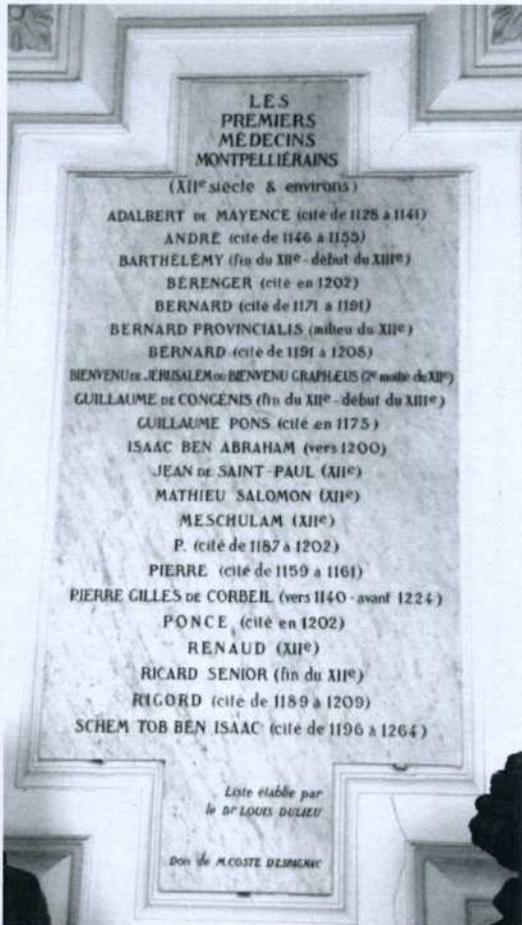
Les noms des premiers médecins juifs montpelliérains sont inscrits à l'entrée de la présente Faculté de Médecine :

Isaac Ben Abraham (vers 1200)

Meschulam (XII^{ème})

Chem Tov Ben Isaac (cité de 1196 à 1264)

Profacius (XIII^{ème})



(3) – voir note 2

Les mesures de marginalisation

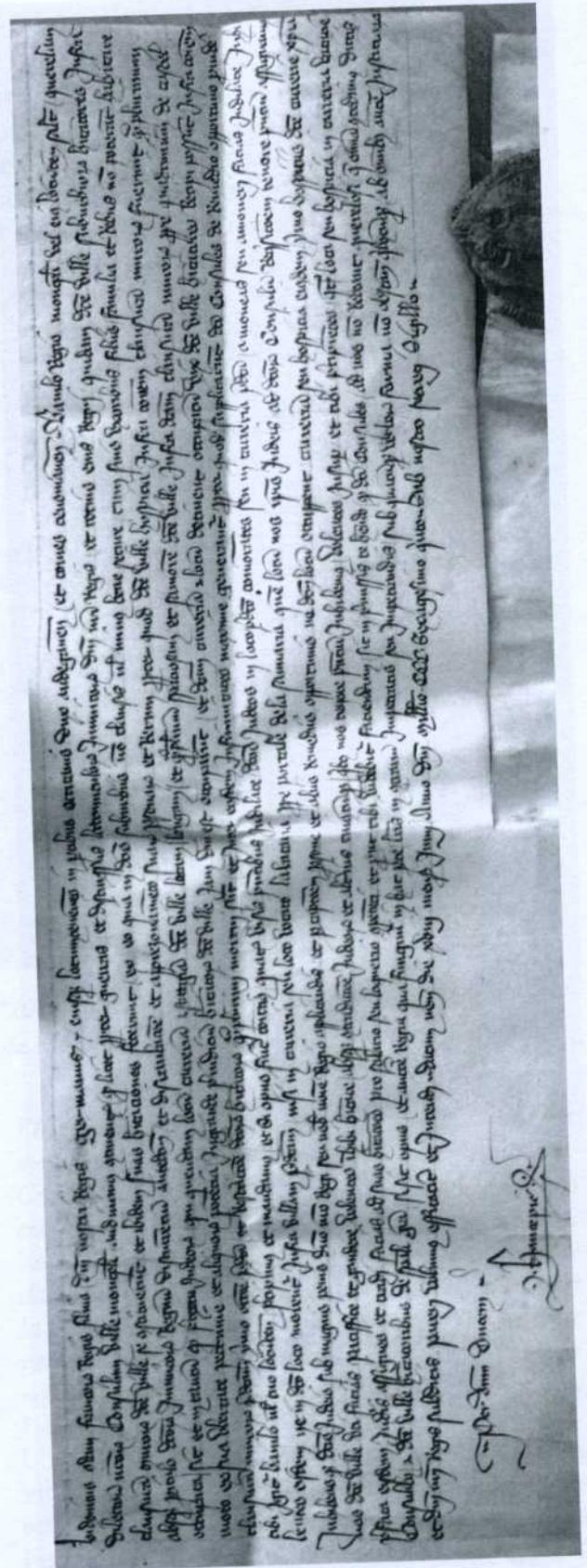
A la veille de la Peste noire de 1348, la population juive est estimée à 2000-2500 personnes.

Par la suite, la population juive va être confrontée à l'attitude de l'Eglise, qui remet en vigueur et durcit les mesures de marginalisation imposées aux Juifs depuis le concile de Latran, tant en Languedoc que dans la Provence voisine.

L'obligation d'habiter un quartier spécifique va se traduire à Montpellier par l'ordonnance du Duc d'Anjou du 18 juin 1365, enjoignant au bayle de Montpellier de faire sortir les Juifs du carrefour de Castel-Moton.

"Onze pièces attachées ensemble, du mesme duc d'Anjou. La cinquiemesme donnée à Nismes le 18 juin 135, au baile de Mompelier, sur la plainte des Consuls de ce que plusieurs habitants des fauxbourgs désiroient se mettre dans la ville à cause qu'ils n'etoient pas assurez ni leur famille aus dits fauxbourgs, qui n'avaient aucune closture, et parce qu'il n'y avoit guère de places, et que les Juifs occupoient, à cause de leur grande richesse, un grand quartier et rue de la ville, proche le carfour de Castelmot, le Duc d'Anjou, ne trouvant pas à propos que des enfans fussent hors de la maison pour des étrangers (en dehors de la commune clôture) de faire sortir tous les Juifs de cette rue et de les mettre en celle de la Bateria (Vacherie, Vacaria) proche la porte de la Saumerie ; avec la présentation des dites lettres au Baile par les Consuls, le 27 des dits mois et an"

Les Juifs sont désormais relégués dans la Rue de la Vacherie, près de la Porte de la Saumerie. En 1387, il est fait mention d'une synagogue dans la Rue de la Vieille Intendance.



Ordonnance du Duc d'Anjou 1365

Louvet 2445

© Archives municipales de Montpellier

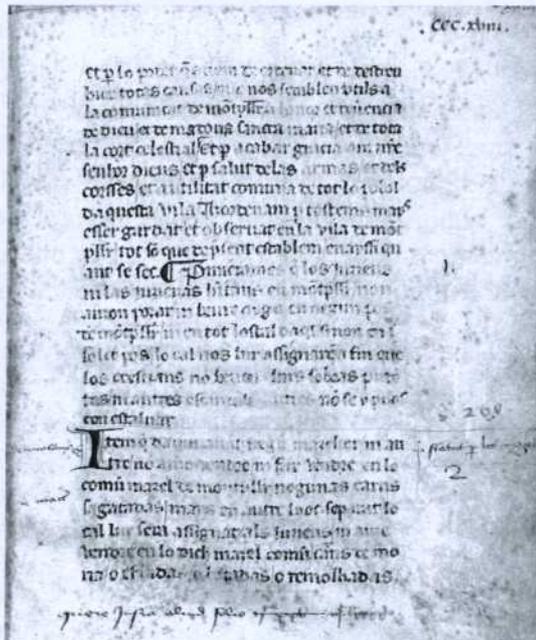
Le port obligatoire d'un signe distinctif

"Les consuls de Mompelier ayans fait plainte au Roy de ce que les Juifs qui demeuroient à Mompelier ne portaient point de marque notable pour les distinguer d'avec les Crétiens, d'où arrivoient souvent des scandales, le Roy mande au Baile de les contraindre à porter marque évidente en lieu d'où elle puisse cognoistre". (Louvét 1949 - D20, n°16)

Les termes de la lettre de Jean le Bon donnée à Troyes le 6 octobre 1362 sont repris dans

"l'acte de procuration de Philippe de Lantilla, recteur de Mompellier, en faveur de Laurens Sazi, juge royal d'Aiguesmortes et des Consuls de Mompellier en faveur de Léonard Peyrusson, notaire roial qui luy presenta les lettres du roy Jean, données à Benis le 21e d'octobre 1363, sur l'ordre qu'il donne sur l'habitation (sic) des Juifs en France, qu'ils porteront une rouelle moitié rouge et moitié blanc sur leurs habits et manteaux, en lieu qu'elle puisse estre veüe (de la grandeur de notre grant scel partie de rouge et de blanc" (Louvét 1959 - D20 n°22)

Le Grand Thalamus et le Petit Thalamus sont les deux cartulaires couvrant l'histoire de la ville de Montpellier, de 1200 à la fin du 17^{ème} siècle. Le terme thalamus pourrait provenir de talémus - terme désignant le Talmud à la période médiévale - par analogie avec la compilation de documents précieux.



AA9 – Petit Thalamus - p. 166

© Archives municipales de Montpellier

La séparation des mazels (boucheries)

est rendue obligatoire par un règlement de police du 6 mai 1638, par lequel il est interdit aux bouchers chrétiens de vendre ou de faire vendre de la viande aux Juifs. Ces derniers auront un endroit réservé, comme ils en avaient bénéficié par le passé grâce à Jacques Ier qui leur avait accordé en 1267 une boucherie spéciale, moyennant un cens annuel de 60 sous.

La séparation des approvisionnements en eau

est imposée le 6 mai 1368, par décision des consuls de la cité. "Premieramens que los juzieus ni las juzieuas habitans en Montpellier non auzon pozar ni beure ayga en negun pos de Montpellier, ni en tot lostal daquel, sinon en un solet pos, lo cal nos leur assignaren, afin que los crestians non beuon lars sobras pudytas ni autres escandals, o autres non se y puescan estalvar"

"Les Juifs et Juives qui habitent Montpellier ne puiseront ni ne boiront l'eau d'aucun puits ni d'aucune maison de cette cité ; ils auront l'usage d'un seul puits, que nous leur assignons, afin que les Chrétiens ne boivent ni leurs souillures, ni leurs scandales."

L'expulsion de 1394

Les Juifs de Montpellier étaient tolérés et relativement protégés sous l'autorité des seigneurs de la dynastie des Guilhem, puis celle des rois d'Aragon et de Majorque. Mais, en 1379, le roi Jacques III de Majorque vend au roi Philippe VI de France sa dernière possession, la seigneurie de Montpellier. En

1394, le roi de France Charles VI décide d'expulser de son royaume les juifs qui y demeurent encore. L'émigration se fera vers la Provence (les Juifs en seront expulsés par les édits royaux de 1498 et de 1501), le Comtat Venaissin ou Perpignan, qui faisait alors partie du domaine du roi de Majorque.

L'arrivée des marranes

Le XVI^{ème} siècle voit l'arrivée de familles Marranes, juifs convertis de force au catholicisme, mais professant en cachette leur judaïsme.

Fuyant l'Espagne, ils ont trouvé refuge à Montpellier où, selon le chanoine Aigrefeuille, ils furent bien accueillis.

Félix Platter (1536 - 1614), voyageur originaire de Bâle et qui séjourna à Montpellier de 1552 à 1559 chez un apothicaire marrane, Laurentius Catalan, témoigne de la présence d'un grand nombre de « familles descendant des Juifs. Elles sont venues de Mauritanie en traversant l'Espagne et se sont établies dans les villes frontières de Montpellier, Béziers, Narbonne, etc. » Il remarque que « les principales lois sont rédigées à l'Hôtel de Ville dans la langue de Catalogne, d'où sont venus les Marranes ; et que le parler du Languedoc ne diffère d'ailleurs notablement du catalan, nouvelle preuve du grand nombre de Marranes qui sont venus s'établir dans le pays. Cependant nul

Marrane ni descendant de Marrane ne peut devenir consul, ni conseiller de ville, bien qu'il y ait beaucoup de familles distinguées parmi eux ».

Ils sont soupçonnés de conserver les cérémonies juives, il y a des marranes dans l'une ou l'autre religion, ils sont toutefois plus nombreux dans le culte réformé.

Jean Astruc, dans son ouvrage consacré à la faculté de Médecine de Montpellier (1767) réserve une large place aux membres de la famille Saporta

Louis Saporta Ier, natif de Catalogne, enseigna quelques temps ; son fils Louis Saporta II y fit ses études de médecine, de même que son petit-fils Antoine Saporta, devenu professeur royal en 1540 et dont le nom figure parmi les chanceliers-juges pour l'année 1566. Un Jean Saporta, docteur en médecine est l'auteur du traité *De lue venerea* (1572) qui sera imprimé après sa mort.

L'installation progressive des Juifs d'Avignon et du Comtat Venaissin

Durant la seconde moitié du 17^{ème} siècle, plusieurs ordonnances d'expulsion tenteront de faire obstacle à la présence des marchands Juifs originaires d'Avignon et du Comtat Venaissin, venus à la recherche de débouchés pour leurs activités commerciales.

De 1705 à 1714, le registre de déclaration des marchands juifs donne une liste de noms pour des séjours de 10 jours à 1 mois ; à partir de

1714, quelques juifs purent résider normalement à Montpellier.

Les interdictions et les mesures discriminatoires imposées par l'édit du Pape du 15 septembre 1751, concernant les Juifs, sont également applicables en Languedoc (Recueil des édits, déclarations, arrêts et ordonnances pour l'année 1776, pour la province du Languedoc, Montpellier (AD 34 - A117)

Au cours du 18^{ème} siècle, malgré de nombreuses interdictions de la part des autorités royales et locales et les plaintes des marchands chrétiens - auxquelles répondaient les suppliques des marchands juifs et quelques interventions en leur faveur – les Juifs ont pu venir exercer leur commerce lors des grandes foires languedociennes. L'interdiction formelle de posséder des biens immobiliers, n'empêchera pas quelques familles de s'installer à Montpellier, sans attendre le décret d'émancipation de 1790.

Le registre journal de Catherine Groseiller, accoucheuse, fait état de 57 naissances enregistrées entre le 31/12/1777 et le 27/08/1800 (AM Montpellier)

Sources

- Les documents des Archives Municipales de Montpellier qui nous ont été présentés par Christine Feuillas, directrice. (juin 2011)
- Iancu Carol "Le destin millénaire du judaïsme montpelliérain", in *Les Juifs à Montpellier et dans le Languedoc. Du Moyen-Age à nos jours*, sous la dir. de Carol Iancu, Montpellier (UPV, CREJH), 1988, p. 12-71
- Iancu Danièle "Le mikvé et l'évolution du quartier juif médiéval à Montpellier", in *Les*

Le "registre constituant état civil des Juifs qui n'ont pas de nom de famille et de prénoms fixes, ouvert en exécution du décret impérial du 20 juillet 1808, coté et paraphé par nous vice-président du tribunal civil de Montpellier" (AM - GG432 et GG432 bis), comporte 123 déclarations de noms faites du 27 septembre au 15 novembre 1808. Parmi eux, nous retrouvons les patronymes caractéristiques de leur origine :

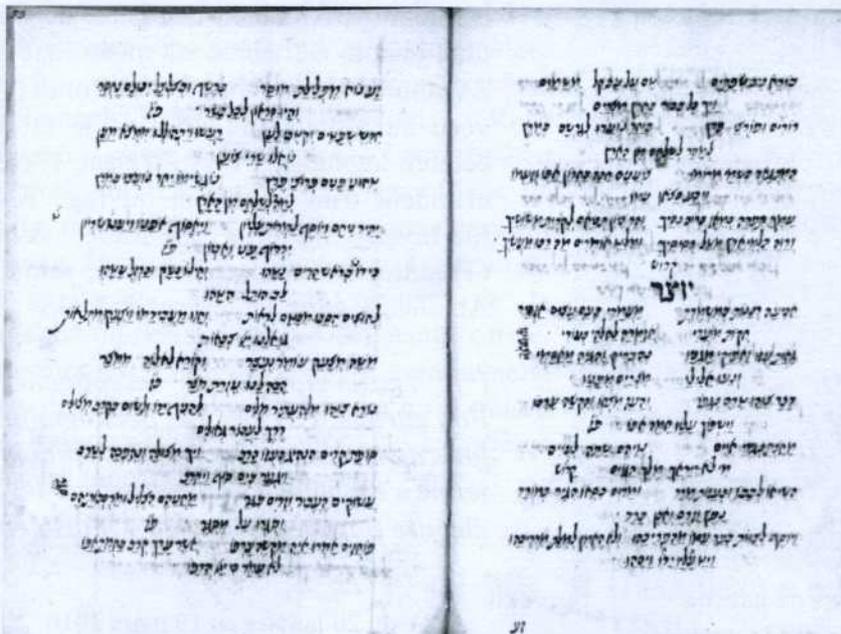
CAVAILLON, CRÉMIEUX, DIGNE, LION, LISBONNE, MILHAUD, MONTEL, VIDAL-NAQUET.

Roselyne ANZIANI

Juifs à Montpellier et dans le Languedoc, ..., op.cit., p. 72-92

Bulletin Historique de la Ville de Montpellier, n°7 Spécial, réalisé par Danièle et Carol Iancu, 1987.

- Iancu Danièle – *Catalogue de l'exposition « Les juifs à Montpellier et dans le Languedoc hier et aujourd'hui (période moderne et contemporaine) » Montpellier 1985*



Nahmanide
Ofan pour le premier jour
de la Pâque

Mahzor f°54 r
© Archives
municipales de
Montpellier